20 février 2020

La démarche de ZSCE

Captages du Civraisien (86)
Captages de la Fosse Tidet (16) et de la source de Roche (16)



Aurélie RENOUST Reponsable de l'unité Eau-Qualité DDT86 Stéphanie PANNETIER DDT 16



Sommaire

Pourquoi une ZSCE ?

3

•La ZSCE : qu'est-ce que c'est ?

Les principales étapes

10

La délimitation du périmètre

12

Proposition de planning

15





Pourquoi une ZSCE ?

- Un renouvellement des conditions de financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (nouveau contrat Re-Sources)
- •Demandé par Eaux de Vienne le 15 mars 2019, réponse favorable de la Préfète de la Vienne le 20 mai 2019.
- •Financement des programme Re-sources 2019-2023 AAC de Charente sous réserve d'engagement de Mme la préfète sur un calendrier prévisionnel de lancement de la démarche ZSCE







La ZSCE : qu'est-ce que c'est ?

- Zone Soumise à Contrainte Environnementale
 - Zones d'érosion
 - Zones humides d'intérêt environnemental particulier
 - Zones de Protection des Aires d'Alimentation des Captages (ZPAAC)
- Articles R.114-1 et s. du Code Rural







La ZSCE : qu'est-ce que c'est ? (2)

- Un outil spécifique aux pollutions diffuses d'origine agricole
- Un périmètre d'application déterminé
- Une liste limitative d'actions :
 - 1) Couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
 - 2) Travail du sol, gestion des résidus de culture, apports de matière organique favorisant l'infiltration de l'eau et limitant le ruissellement ;
 - **3)** Gestion des intrants, notamment des fertilisants, des produits phytosanitaires et de l'eau d'irrigation ;
 - 4) Diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
 - 5) Maintien ou création de haies, talus, murets, fossés d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux ;
 - 6) Restauration ou entretien d'un couvert végétal spécifique ;
 - 7) Restauration ou entretien de mares, plans d'eau ou zones humides.





PRÉFÈTE DE LA VIENNI

La ZSCE : qu'est-ce que c'est ? (3)

 Des objectifs de réalisation, qui peuvent être précisés en fonction des actions ou de la localisation dans la zone

Exemple : % de surfaces contractualisées, linéaire de bandes enherbées, taux de nitrates du captage ...

• Si les objectifs ne sont pas atteints après 3 ans (ou 1 an en cas de ressource brute non conforme), certaines actions peuvent être rendues obligatoires.





Les principales étapes d'une ZSCE

Définition du périmètre ZPAAC :

Concertation → consultation officielle CA + CLE + CODERST → Arrêté périmètre ZPAAC

Élaboration d'un programme d'action :

Concertation → consultation officielle CA + CLE + CODERST → Arrêté actions ZPAAC

Suivi pendant 3 ans

En cas de non atteinte des objectifs du programme d'action :

Arrêté fixant les actions rendues obligatoires





La délimitation du périmètre AAC 86

- •Un périmètre basé sur un zonage réglementaire connu : les ZAR (Zones d'Action Renforcées de la Directive Nitrates)
- Un périmètre précis : Périmètre calé sur les parcelles PAC et des limites visibles (routes, chemins ...)
- Cohérence globale avec le périmètre d'action Re-Sources

 Réalisation par Eaux de Vienne d'une étude pour déterminer les zones les plus sensibles au sein de l'aire d'alimentation du captage



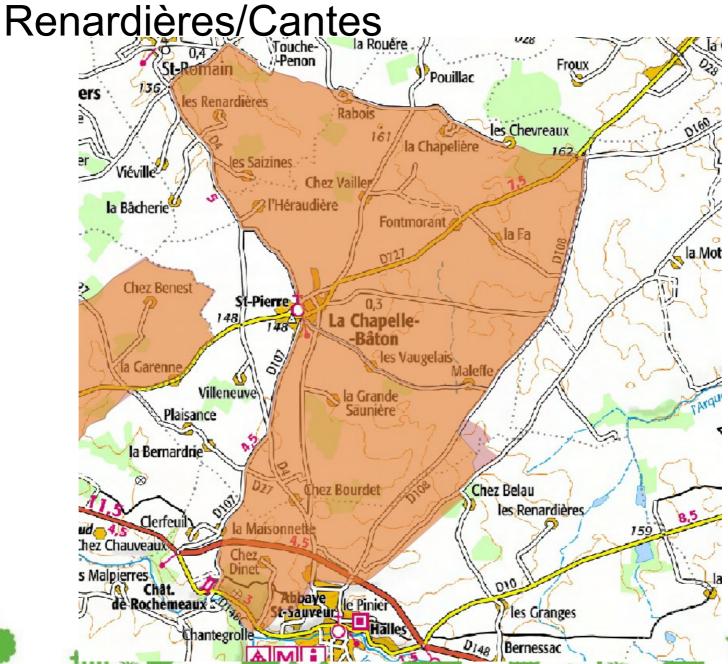


La délimitation du périmètre - Bellevue 157 Champagné Lureau Chez Benest St-Pic 148 a Garenne Lizac Villeneuve **Plaisance** Epinoux la Bernardrie Grottes Clerfeuil' du Chaffaud la Mai Chez Chauveaux Chez **Dinet** les Malpierres DIREC Montazais Chât



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

La délimitation du périmètre - Renardières/Cantes





PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Calendrier prévisionnel

		Calendrier: Elaboration de la ZSCE Phase 1 : délimitation de la ZPAAC								
		Décembre	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	Présentation en COPIL Re-Sources								<u> </u>	
Présentation de la démarche	Présentation en CLE SAGE Charente							-:		
	Présentation en CLE SAGE Clain									
Délimitation de la ZPAAC = ZAR										
	Consultation CLE SAGE Charente X	-								
	Consultation CLE SAGE Clain	X							<u>'</u>	
	Consultation Chambre d'Agriculture Vienne									
Consultations réglementaires	Consultation Chambre d'Agriculture Deux Sèvres								<u> </u>	
	Consultation du public			<u>'</u>						
	Présentation en CODERST 79								<u> </u>	
	Présentation en CODERST 86								<u>'</u>	
Arrêté de délimitation de la ZPAAC									'	





- 1981 : définition des périmètres de protection pour les pollutions ponctuelles (cf arrêté du 10/07/1981)

- périmètre de protection immédiat
- périmètre de protection rapproché
- périmètre de protection éloigné

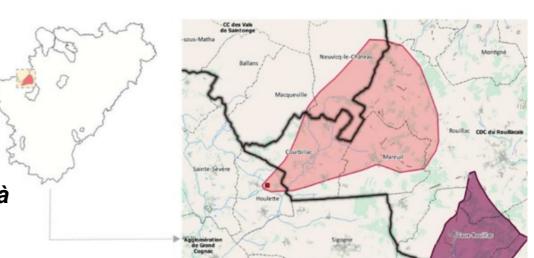
 2003 : réalisation des études relatives à la délimitation des aires d'alimentation de captages = pollutions diffuses

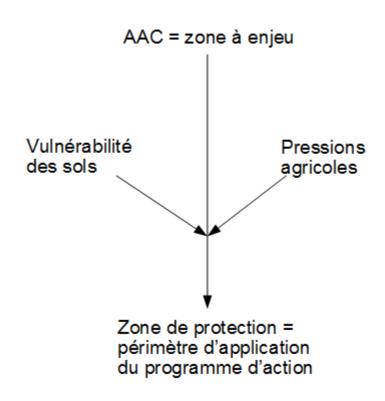
 2007 : lancement de la démarche Resources sur le captage

- 2007-2013, 2013-2017 et 2019-2023 : 3 contrats Re-sources





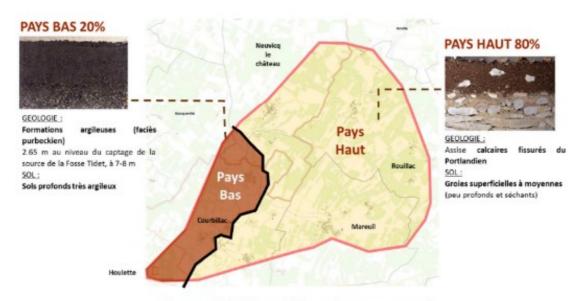






L'AAC de la Fosse Tidet peut-être divisée en deux sous-secteurs :

- le Pays Haut où la nappe est libre et très vulnérable aux nitrates (sols peu profonds)
- le Pays Bas où la nappe est captive sous un couvert argileux et qui est caractérisé par une faible vunérabilité des eaux souterraines toute l'année à l'exception de la période estivale où la formation de fente de dessiccation engendre une infiltration rapide des eaux de surface en profondeur.



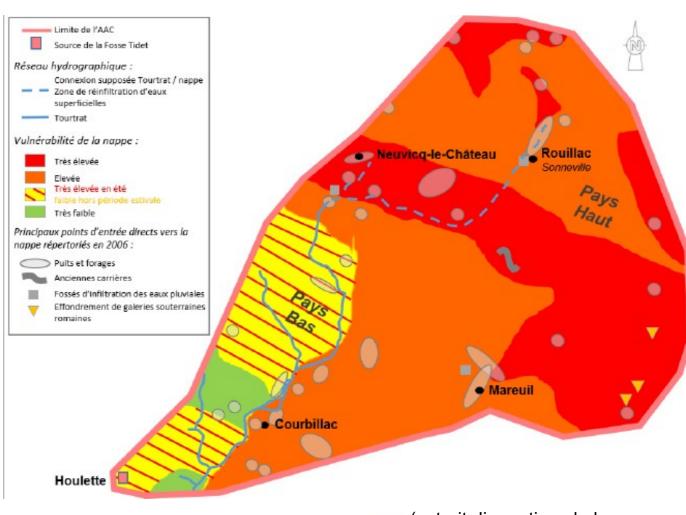


Sols et saus-sol de l'AAC Source de la Fosse Tidet, vue en coupe et en plan (Données source : HYGEO 2004 et BURGEAP 2006 modifiées et infagraphie Charente Eaux)

Direction départementale des territoires de la Charente

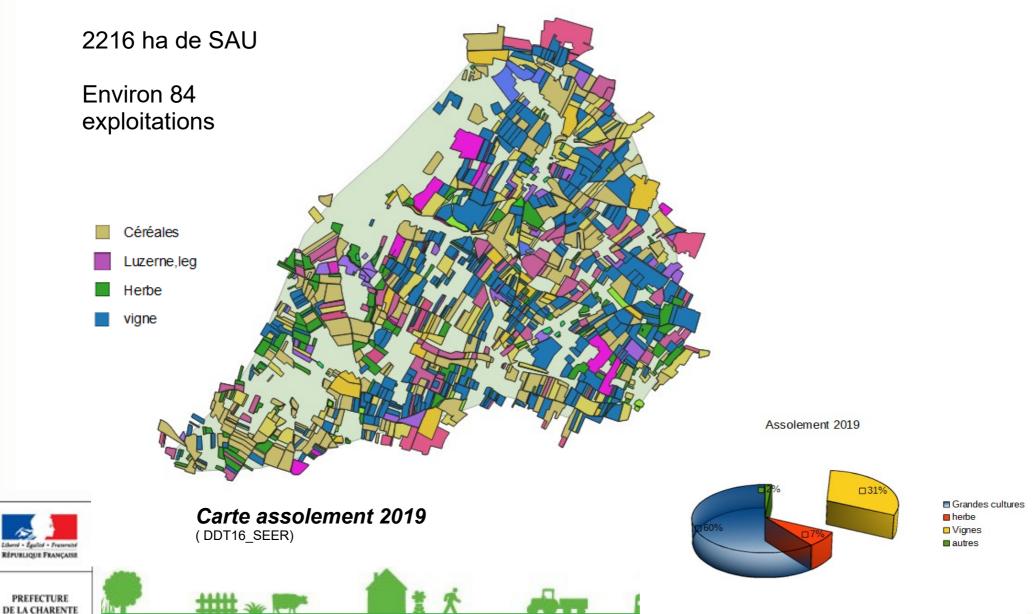
Etude de datation des eaux (hydro-invest en 2016)

Le captage de la Fosse Tidet est constitué d'eau « Ancienne » (tps de séjour 25 ans-40 ans) et d'eau actuelle (en période de hautes eaux écoulements rapide qq jours)
Tps de séjour moyen 25 à 30 ans





(extrait diagnotics du bac 2005-2006 rélisation BURGÉAP)



Rappel:

2216 ha de SAU en 2019

Environ 84 exploitations dont 42 couvrent 90 % de la SAU

Surface de l'AAC 3 300 ha- cf Étude BURGEAP 2006

6 communes : Houlette, Courbillac, Mareuil, Rouillac en Charente, Macqueville et Neuvicq Le Château en Charente Maritime

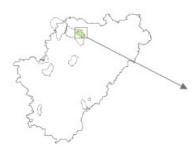
Proposition que le périmètre ZSCE (= ou ZPAAC) soit le même que celui de l'AAC

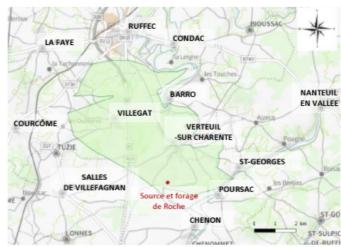
(petit périmètre, Pays Haut qui est la partie la plus vulnérable représente 80 % de l'AAC, pression agricole N identique sur l'AAC)

Délimitation du périmètre de la Source de Roche

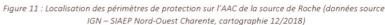
1983 : définition des périmètres de protection pour les pollutions ponctuelles

- périmètre de protection immédiat
- périmètre de protection rapproché
- périmètre de protection éloigné
- 2009 : lancement par l'agence de l'eau Adour garonne des études relatives à la délimitation des aires d'alimentation de captages = pollutions diffuses
- 2010 : lancement de la démarche Resources
- 2013-2017 : 1^{er} contrat Re-sources avec un premier bilan en 2018
- 2019 : Renouvellement du contrat resources 2019-2023





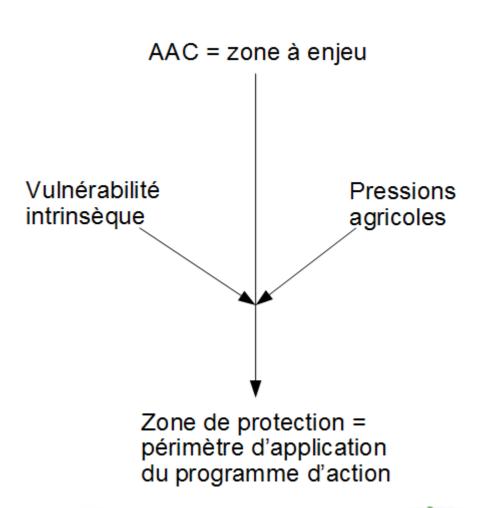








Délimitation du périmètre de la Source de Roche





Vulnérabilité AAC Source de Roche

(extrait étude ANTEA, GINGER Environnement et Infrastuctures, CALIGEE du 11 décembre 2009)

5 paramètres retenues : sol, infiltration,roche, karst, épikarst avec un indice de 0 à 4 (0 très favorable à la protection de l'aquifère) à 4 (très défavorable).

Méthode RISKE :

Paramètre	Abréviation	Poids (%)	
Infiltration	L	50	
Roche	R	30	
Karstification	K	10	
Protection	S ou E	10	
TOTAL	-	100	

Tableau 9 : Poids des paramètres (méthode RISKE)

Vulnérabilité AAC Source de Roche

(extrait étude ANTEA, GINGER Environnement et Infrastuctures, CALIGEE du 11 décembre 2009)

La valeur finale de vulnérabilité varie donc entre 0 (vulnérabilité minimale) et 4 (vulnérabilité maximale).

Valeurs indice	Classe	Vulnérabilité
3,2-4	4	Très élevée
2,4 - 3,19	3	Elevée
1,6 - 2,39	2	Modérée
0,8 - 1,59	1	Faible
0-0,79	0	Très faible

Tableau 10 : Classes de vulnérabilité

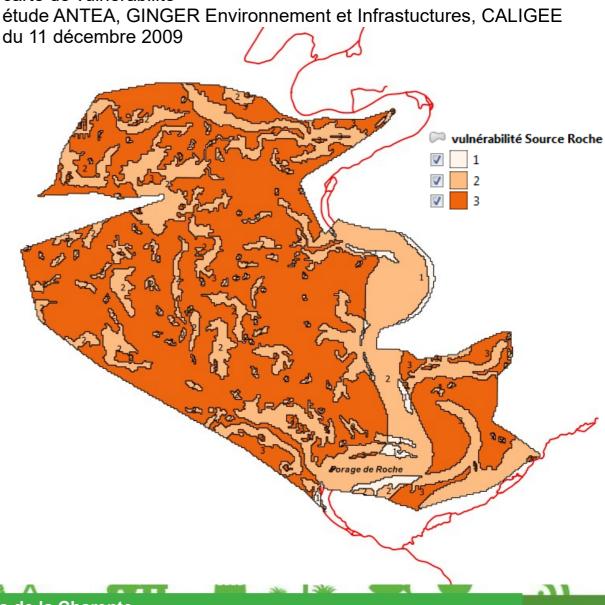
Vulnérabilité AAC Source de Roche

carte de vulnérabilité -

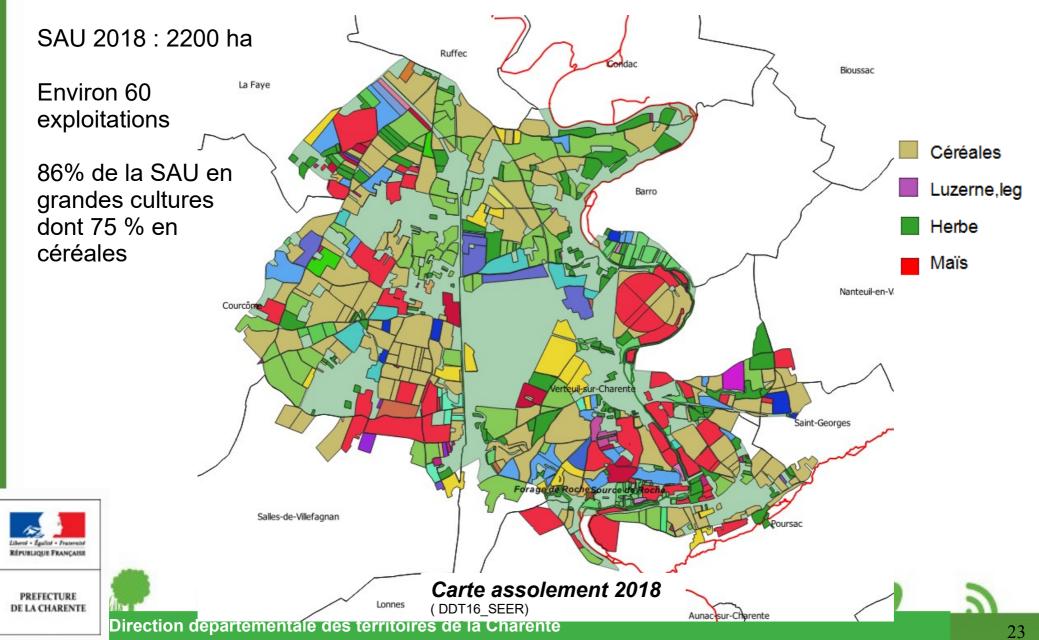
Etude de datation des eaux (hydro-invest en 2016)

Le captage de la Source de Roche est constitué de 45 % d'eau « Ancienne » (tps de séjour 20 ans) et 55 % d'eau actuelle (en période de hautes eaux écoulements rapide qq jours)





Pression agricole AAC Source de Roche



Délimitation du périmètre de la Source de Roche

Rappel:

2200 ha de SAU en 2018

Environ 60 exploitations (29 couvrent 90 % de la SAU) Environ 1985 habitants sur l'AAC- 5300 habitants désservis par ce captage

Une AAC de 2839 ha cf Étude réalisée sous maitrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau Adour Garonne en 2010 (CALIGEE-ANTEA-GINGER)

12 communes : Barro, Chenon, Condac, Courcôme, La Faye, Nanteuil en Vallée, Poursac, Ruffec, Saint Georges, Salles de Villefagnan, Verteuil-sur-Charente, Villegats

Proposition que le périmètre ZSCE (= ou ZPAAC) soit le même que celui de l'AAC

(petit périmètre, la quasi totalité de l'AAC est en vulnérabilité élevée 3 et plus de 86 % de grandes cultures)



La délimitation du périmètre - Bouquets-Champs

